



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA24\_10\_0010**

**OBJET :**

**Autorisation de signature du marché des assurances pour les  
besoins du SMDEA - Période 2025 à 2029**

**L'an deux mille vingt quatre, le un octobre**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jacques ESCANDE, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Louis MARETTE donne pouvoir à Alain ROCHET  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Madame la Présidente expose que le SMDEA a engagé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet la passation du marché des assurances pour les besoins du SMDEA09 – Période 2025 à 2029.

Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le marché comporte 8 lots :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot n° 3 : Responsabilité civile dirigeants
- Lot n° 4 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot n° 5 : Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés
- Lot n° 6 : Protection fonctionnelle
- Lot n° 7 : Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)
- Lot n° 8 : Protection juridique

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 4 juillet 2024. La date limite de réception des offres a été fixée au 29 août 2024 à 12 heures.

Huit cabinets d'assurances ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- ACL Courtage (lot n° 3)
- CYBER COVER (lot n° 7)
- Société Aixoise de gestion d'assurances (lot n° 8)
- CNP Assurances (lot n° 5)
- SMACL (lot n° 5)
- WILLIS TOWERS WATSON (lot n° 5)
- Agence BONNEL (lots n° 1, 2 et 4)
- Agence 2 BDS (lot n° 8)

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

Pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 :

- Prix des prestations..... 55 %
- Valeur technique des prestations..... 45 %

Pour le lot n° 5 :

- Prix des prestations..... 50 %
- Valeur technique des prestations..... 50 %

Au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 29 août 2024, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a sollicité le Cabinet ACE Consultants (AMO assurances) afin de procéder à une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er octobre 2024, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des cabinets d'assurances suivants :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Les offres remises se révèlent irrégulières : ce lot a été déclaré infructueux.

- Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes

Les offres remises se révèlent irrégulières : ce lot a été déclaré infructueux.

- Lot n° 3 : Responsabilité civile dirigeants

Les offres remises se révèlent inadaptées au cahier des charges : ce lot a été déclaré sans suite et sera relancé avec un nouveau cahier des charges.

- Lot n° 4 : Flotte véhicules et risques annexes

L'assureur AXA – Agence Bonnel, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclaré attributaire du marché.

- Lot n° 5 : Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés

L'assureur SMACL, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclaré attributaire du marché.

- Lot n° 6 : Protection fonctionnelle

En l'absence d'offre, ce lot a été déclaré infructueux.

- Lot n° 7 : Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)

L'assureur CYBER COVER, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclaré attributaire du marché.

- Lot n° 8 : Protection juridique

L'assureur société Aixoise de gestion d'assurances, présentant toutes les qualifications requises pour exécuter les prestations objet de cette consultation, a été déclaré attributaire du marché.

Oùï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
ledit rapport,
- **AUTORISE,**

Madame la Présidente à signer le marché des assurances pour les besoins du SMDEA, et tous les documents afférents, pour les lots 4, 5, 7 et 8 avec les cabinets d'assurances désignées ci-dessous :

- Lot n° 4 : AXA – Agence Bonnel
- Lot n° 5 : SMACL
- Lot n° 7 : CYBER COVER
- Lot n° 8 : Société Aixoise de gestion d'assurances